



SUD Éducation 49

Bourse du Travail
14, place Imbach
49 100 ANGERS

Email : contact@sudeducation49.org
Site <http://www.sudeducation49.org>
Permanence le mardi après-midi et le
jeudi après-midi



Monsieur le Directeur Académique,

La situation de crise que nous traversons exige de chacun et chacune un investissement sans précédent. Pour permettre à tous les personnels cet effort, il est essentiel que le cadre légal soit rigoureusement respecté, notamment en matière de droits et de protection des personnels.

Nous sommes bien conscient·e·s que la période que nous traversons est exceptionnelle, et de nombreuses et nombreux collègues se portent volontaires, depuis le premier jour, pour assurer la garde des enfants de personnels soignants. Ce qui est à saluer.

Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur les situations de danger qui pourraient survenir dans les jours à venir pour les personnels.

D'abord, du point de vue sanitaire, la prise en charge des enfants de personnels soignants place les enseignant·e·s volontaires au troisième rang des personnes les plus exposés au COVID19. En tant que supérieur hiérarchique, il vous incombe de prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé des personnels sous votre responsabilité, comme stipulé dans les articles L4121-1 et suivants que vous n'êtes pas sans ignorer. Au delà des mesures "barrières", cette protection passe par la fourniture de masque de protection, de gants sanitaires et de solution hydro-alcoolique.

Ensuite, vous avez pris la décision de regrouper les enfants accueillis sur quelques écoles dans chaque circonscription. De ce fait, de nombreux personnels sont amenés à se déplacer entre leur domicile et une école qui n'est pas nécessairement leur école habituelle d'affectation ou de rattachement administratif.

Nous vous demandons d'éditer pour chaque déplacement d'un·e collègue sur une école qui ne correspond pas à son affectation courante un ordre de mission qui lui sera transmis. Si la cacophonie et l'impréparation des premiers jours ne vous ont pas permis de mettre cela en œuvre, nous pensons qu'il est maintenant, avec les tableaux de volontaires qui ont été remontés aux IEN de circonscription notamment, possible d'anticiper un minimum et de couvrir correctement les personnels dans l'exercice de leur mission, sur leur trajet et pendant la journée par ces ordres de missions.

En attendant, et pour parer au plus pressé, nous vous demandons de bien vouloir exiger des IEN que chaque personnel amené à se déplacer hors de son école habituelle reçoive un email signifiant précisément le jour et le lieu d'exercice. Cela doit être possible puisque les IEN envoient déjà des attestations de déplacement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le DASEN, en notre attachement sans faille aux services publics.

Sterenn Quéméner, Jérôme Hoeve, Guillaume Delalle co-secrétaires départementaux SUD éducation 49